

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE LA VILLE

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 11 avril 2011 portant modification de l'arrêté du 26 janvier 2011 relatif au renouvellement des membres du comité médical ministériel**

NOR : ETSR1130255A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale et le ministre de la ville et la ministre des sports,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment l'article 35 ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, et notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2011 fixant la composition du comité médical ministériel ;

Sur la proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 janvier 2011 susvisé et la composition des médecins de médecine générale sont modifiés comme suit :

La composition du comité médical ministériel siégeant auprès de l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales est renouvelée comme suit :

#### *Médecine générale*

M. le docteur Laurent VIGNALOU, membre titulaire.

M. le docteur Sylvain DEMANCHE, membre titulaire.

Mme le docteur Maria RODRIGUEZ OTERO, membre suppléant.

M. le docteur Jean-Luc BENKETIRA, membre suppléant.

#### Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 11 avril 2011.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le sous-directeur du droit du personnel  
et des relations sociales,*

É. WAISBORD